

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de BETHUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE

CITÉ DES ÉLECTRICIENS

Le 24 novembre 2020, à 16h30, le Conseil d'administration de l'EPCC s'est réuni à la Cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière, sous la présidence de Monsieur Julien DAGBERT, en suite d'une convocation en date du 17 novembre 2020.

Etaient présents :

Monsieur Julien DAGBERT, Président

Monsieur Philibert BERRIER, Vice-Président

Madame Maryse BERTOUX

Madame Catherine BERTRAM

Monsieur Norbert CROZIER

Monsieur Pascal GODIN

Monsieur Jean Paul KORBAS

Madame Virginie LABROCHE

Madame Isabelle LEVENT

Madame Sylvie MEYFROIDT, suppléante de Monsieur Olivier GACQUERRE

Monsieur Ludovic PAJOT

Madame Virginie SOULLIART

Etait absent excusé :

Monsieur Robert MILLE

Procuration :

Monsieur Robert MILLE donne procuration à Monsieur Ludovic PAJOT

Cité des Électriciens

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
24 NOVEMBRE 2020**

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA FDE 62 POUR L'ACHAT
D'ÉLECTRICITE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES**

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

« Conformément aux lois n°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n°2002-1172 du 11 septembre 2002 et n°2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2019 portant création de l'EPCC Cité des Électriciens,

Vu la délibération du conseil d'administration de la FDE 62 en date du 24 septembre 2016,

Considérant que le marché de l'électricité est désormais ouvert à la concurrence pour tous et qu'il est nécessaire pour la Cité des Electriciens de recourir aux procédures prévues par la réglementation sur les marchés publics pour se fournir en électricité,

Considérant que la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais a pour objet l'exercice des compétences d'autorité organisatrice des distributions publiques d'électricité et de fourniture d'électricité sur l'ensemble du territoire du département du Pas-de-Calais et qu'elle propose à ce titre, aux communes et établissements publics, des groupements de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Cité des Electriciens d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés pour ses besoins propres et que la FDE 62, au regard de son expérience, entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Il est proposé, à effet au 15 août 2020, d'approuver l'acte constitutif de groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de fournitures et services associés de la FDE 62, ayant son siège social à DAINVILLE (62005) 40 avenue Jean Mermoz CS 70255, d'adhérer au groupement de commande et de verser la participation financière correspondante telle que fixée dans l'acte constitutif de groupement de commandes. »

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
le Conseil d'Administration,
à l'unanimité

APPROUVE l'acte constitutif de groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et services associés, coordonné par la FDE 62 ayant son siège social à DAINVILLE (62005) 40 avenue Jean Mermoz CS 70255, en application de sa délibération du 24 septembre 2016.

ADHERE au groupement de commandes de la FDE 62 pour l'achat d'électricité, de fournitures et services associés, à effet à compter du 15 août 2020.

DECIDE de verser la participation financière correspondante telle que fixée dans l'acte constitutif de groupement de commandes.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Le Président,

Julien DAGBERT

Certifié exécutoire par le président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : 27 NOV 2020

Et de sa publication le 01 DEC 2020

Le Président

Julien DAGBERT

REÇU LE 27 NOV. 2020

